

République Française - Département de LURE
Arrondissement de LURE - Canton HERICOURT OUEST
Mairie de SAULNOT 70400
Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 27 mai 2020, 18 H

**PROCES VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DE L'ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

L'an deux mille vingt le vingt-sept mai à dix-huit heures, en application du III de l'article 19 de la loi N° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du conseil municipal de la commune de SAULNOT proclamés élus par le bureau électoral à la suite du scrutin du 15 mars 2020 se sont réunis dans la salle du tarot de l'ancienne mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire,

La réunion a lieu dans la salle du tarot car le respect des normes sanitaires liées à la nécessité des gestes barrière et de distanciation sociale est assuré.

Cette salle a la capacité de recevoir les 15 membres du conseil municipal et 5 personnes supplémentaires

Les gestes barrière seront obligatoirement respectés par toutes les personnes présentes

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mme ARNOULD Adeline ; Mme BAROCCAS Sylvianne ; M. BAZELIN Régis ; Mme BILLOTTE-HENRY Christelle ; M. DECAMPS Francis ; M. DONZE Nathalie ; M. GAUSSIN Christian ; M. GOSZKA Gilles ; Mme GOUSSET Claudine ; M. MAURICE Renaud ; Mme MONNIER Béatrice ; M. RIBIERE Jean-François ; Mme RIETZ Liliane ; M. ROPP Jean-Marie ; M. STRAUSS Patrick
Absents ayant donné procuration : /

La séance a été ouverte sous la présidence de M. GAUSSIN Christian (*le maire sortant*) qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés dans leurs fonctions Mesdames et Messieurs :

- 1° Mme ARNOULD Adeline
- 2° Mme BAROCCAS Sylvianne
- 3° M. BAZELIN Régis
- 4° Mme BILLOTTE-HENRY Christelle
- 5° M. DECAMPS Francis
- 6° M. DONZE Nathalie
- 7° M. GAUSSIN Christian
- 8° M. GOSZKA Gilles
- 9° Mme GOUSSET Claudine
- 10° M. MAURICE Renaud
- 11° Mme MONNIER Béatrice
- 12° M. RIBIERE Jean-François
- 13° Mme RIETZ Liliane
- 14° M. ROPP Jean-Marie
- 15° M. STRAUSS Patrick

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme BILLOTTE HENRY Christelle

Le conseil se tient ensuite sous la présidence de M. RIBIERE Jean François (*le conseiller le plus âgé de la nouvelle assemblée*).

Le président a dénombré 15 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi N° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie. Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : MM. DONZE Nathalie et STRAUSS Patrick

**1 - Élection du maire**

Le Président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L.2122-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L. 2122-4, 2122-7 et L. 2122-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

1er tour de scrutin		2ème tour de scrutin		3ème tour de scrutin	
Votants : 15 Suffrages exprimés : 15 Majorité absolue : 8		Votants..... Suffrages exprimés Majorité absolue.....		Votants Suffrages exprimés Majorité absolue.....	
Candidats	Nombre de voix obtenues	Candidats	Nombre de voix obtenues	Candidats	Nombre de voix obtenues
M. GAUSSIN C M. RIBIERE JF	5 10	M. M. M.		M. M. M.	

M. RIBIERE Jean François a été proclamé maire au 1^{er} tour de scrutin et a été immédiatement installé.

Fixation du nombre des adjoints

Le président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 3 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 3 le nombre des adjoints au maire de la commune.

Chaque fois qu'un adjoint est proclamé élu, le maire annonce au conseil l'objet de la délégation qui sera confiée à cet adjoint par arrêté municipal.

Départ de M. GAUSSIN. Nombre de conseillers présents : 14

2 - Élection du premier adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. RIBIERE élu Maire, à l'élection du premier adjoint.

1er tour de scrutin		2ème tour de scrutin		3ème tour de scrutin	
Votants : 14 Suffrages exprimés : 14 Majorité absolue : 8		Votants..... Suffrages exprimés Majorité absolue.....		Votants Suffrages exprimés Majorité absolue.....	
Candidats	Nombre de voix obtenues	Candidats	Nombre de voix obtenues	Candidats	Nombre de voix obtenues
Mme GOUSSET C M. M.	14	M. M. M.		M. M. M.	

Mme GOUSSET Claudine a été proclamée 1er adjoint au 1er tour de scrutin.

3 - Élection du second adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second adjoint.

1er tour de scrutin		2ème tour de scrutin		3ème tour de scrutin	
Votants : 14 Suffrages exprimés : 14 Majorité absolue : 8		Votants..... Suffrages exprimés..... Majorité absolue.....		Votants..... Suffrages exprimés..... Majorité absolue.....	
Candidats	Nombre de voix obtenues	Candidats	Nombre de voix obtenues	Candidats	Nombre de voix obtenues
Mme RIETZ L	1	M.		M.	
M. STRAUSS P	12	M.		M.	
Mme BARROCCAS S	1	M.		M.	

M. STRAUSS Patrick a été proclamé 2ème adjoint au 1er tour de scrutin.

4 - Élection du troisième adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième adjoint.

1er tour de scrutin		2ème tour de scrutin		3ème tour de scrutin	
Votants : 14 Suffrages exprimés : 14 Majorité absolue : 8		Votants..... Suffrages exprimés..... Majorité absolue.....		Votants..... Suffrages exprimés..... Majorité absolue.....	
Candidats	Nombre de voix obtenues	Candidats	Nombre de voix obtenues	Candidats	Nombre de voix obtenues
M. ROPP JM	14	M.		M.	
M.		M.		M.	
M.		M.		M.	

M. ROPP Jean Marie a été proclamé 3ème adjoint au 1er tour de scrutin.

5 - Élection du maire délégué de CORCELLES

1er tour de scrutin		2ème tour de scrutin		3ème tour de scrutin	
Votants : 14 Suffrages exprimés : 14 Majorité absolue : 8		Votants..... Suffrages exprimés..... Majorité absolue.....		Votants..... Suffrages exprimés..... Majorité absolue.....	
Candidats	Nombre de voix obtenues	Candidats	Nombre de voix obtenues	Candidats	Nombre de voix obtenues
M. GOSZKA G	14	M.		M.	
M.		M.		M.	
M.		M.		M.	

M. GOSZKA Gilles a été proclamé maire délégué de Corcelles au 1er tour de scrutin.

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le vingt-sept mai à 19 heures 44 minutes, en double exemplaire, a été, après lecture, signé par le maire (ou son remplaçant), le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le maire
JF RIBIERE

Le Conseil municipal le plus âgé
JF RIBIERE

Le secrétaire,
C. BILLOTTE HENRY



Les assesseurs, MM. N. DONZE, P. STRAUSS